

**Contour de commune**  
 - - - - -

**Infrastructure**  
 - - - - -

**Classement sonore des voies par catégories**  
 - - - - -

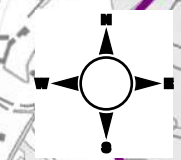
Catégories : 3

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).



**PRÉFET DU NORD**  
 Liberté  
 Egalité  
 Fraternité

**DDTM NORD**  
 Direction  
 Départementale  
 des Territoires  
 et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Révision  
 Délibération du : 11/06/21

Mise à jour : Mars 2022

Sources : Gestionnaires Servitudes  
 © Cadastre / Pci - Dgflp

carte\_env\_Marcq en Ostrevent.qgz

Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

**Carte Environnementale**  
 Pour information

Commune de  
**MARCQ-EN-OSTREVENT**  
 59379

**Carte Nuisance sonore**  
 Infrastructure routière  
 Voies Bruyantes